



Communauté de Communes  
Cœur de Maurienne Arvan



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

LE VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle Charvin à Villarembert-Le Corbier, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Jean-Marc DUFRENEY, Daniel DA COSTA, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Marie DAUCHY, Clarisse SPAGNOL, Martine MASSON, José VARESANO, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Hélène BOIS, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Bernard COVAREL, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Christiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Nathalie VARNIER (procuration Philippe ROLLET), Marie-Paule GRANGE (procuration Jean-Paul MARGUERON), Christian FRAISSARD (procuration Eric FAUJOUR), Chiraze MZATI (procuration Félicia AZZARITI), Mario MANGANO (procuration Clarisse SPAGNOL), François ROVASIO (procuration Martine MASSON), Franck LEFEVRE (procuration Daniel DA COSTA), Yves DURBET (procuration Danielle BOCHET), Marielle EDMOND (procuration Sophie VERNEY), Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Colette CHARVIN (procuration Eric VAILLAUT).

Agents présents : Nadia LAURENT-OZANNE, Adeline VOISIN.

Secrétaire de séance : Clarisse SPAGNOL

Date de convocation : 19 mai 2023

Conseillers en exercice : 41

Présents : 30

Votants : 41

20230525	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote																								
72	ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE	Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires au sein du Syndicat du Pays de Maurienne, de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), de la Commission Tourisme, de la Commission PLUi-Urbanisme et de la Commission sentiers  <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<p>– <i>DESIGNE</i> les nouveaux membres des commissions intercommunales thématiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="1003 323 1966 1015"> <thead> <tr> <th data-bbox="1003 323 1288 469">Commissions Intercommunales thématiques</th> <th data-bbox="1288 323 1532 469">Conseiller municipal démissionnaire</th> <th data-bbox="1532 323 1966 469">Nouveaux conseillers municipaux de la commune de Saint-Sorlin-d'Arves</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1003 469 1288 536">Tourisme</td> <td data-bbox="1288 469 1532 536"></td> <td data-bbox="1532 469 1966 536">Gaëtane DAULIACH</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 536 1288 603">Commerce</td> <td data-bbox="1288 536 1532 603"></td> <td data-bbox="1532 536 1966 603">Christophe BALMAIN</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 603 1288 724">Economie - TIC</td> <td data-bbox="1288 603 1532 724"></td> <td data-bbox="1532 603 1966 724">Gaëtane DAULIACH en remplacement de Fabrice BAUDRAY</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 724 1288 791">Communication</td> <td data-bbox="1288 724 1532 791"></td> <td data-bbox="1532 724 1966 791">Gaëtane DAULIACH</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 791 1288 858">Eau</td> <td data-bbox="1288 791 1532 858"></td> <td data-bbox="1532 791 1966 858">Marc ARNAUD</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 858 1288 925">Travaux</td> <td data-bbox="1288 858 1532 925"></td> <td data-bbox="1532 858 1966 925">Marc ARNAUD</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1003 925 1288 1015">Urbanisme – PLUi HD</td> <td data-bbox="1288 925 1532 1015">David MORELON</td> <td data-bbox="1532 925 1966 1015">Jean-Yves BOUVET</td> </tr> </tbody> </table>	Commissions Intercommunales thématiques	Conseiller municipal démissionnaire	Nouveaux conseillers municipaux de la commune de Saint-Sorlin-d'Arves	Tourisme		Gaëtane DAULIACH	Commerce		Christophe BALMAIN	Economie - TIC		Gaëtane DAULIACH en remplacement de Fabrice BAUDRAY	Communication		Gaëtane DAULIACH	Eau		Marc ARNAUD	Travaux		Marc ARNAUD	Urbanisme – PLUi HD	David MORELON	Jean-Yves BOUVET	Unanimité Votants : 41 Pour : 41
Commissions Intercommunales thématiques	Conseiller municipal démissionnaire	Nouveaux conseillers municipaux de la commune de Saint-Sorlin-d'Arves																										
Tourisme		Gaëtane DAULIACH																										
Commerce		Christophe BALMAIN																										
Economie - TIC		Gaëtane DAULIACH en remplacement de Fabrice BAUDRAY																										
Communication		Gaëtane DAULIACH																										
Eau		Marc ARNAUD																										
Travaux		Marc ARNAUD																										
Urbanisme – PLUi HD	David MORELON	Jean-Yves BOUVET																										
73	ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE	Désignation membre remplaçant suite démission d'un conseiller municipal dans la commune de Jarrier (commission Tourisme)  <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	– <i>DESIGNE</i> Monsieur Marc PICTON <i>comme membre de la Commission Tourisme de la 3CMA, en remplacement de Madame Alexandra ARIEU, conseillère municipale démissionnaire de la Commune de Jarrier.</i>	Unanimité Votants : 41 Pour : 41																								
REPORTEE	ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE	Désignation d'un référent déontologue des élus locaux																										

76	RESSOURCES HUMAINES	<p>Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) au Service de l'Eau</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<p>– <b>DECIDE</b> de créer un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences affecté au service de l'Eau dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste d'agent technique d'exploitation Eau potable pour assurer les tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Exploitation technique et maintenance des réseaux d'eau potable sur le territoire intercommunal,</li> <li>– Relève des compteurs,</li> <li>– Préparation et suivi des commandes pour les consommables, les prestations de services et les travaux,</li> </ul> </li> <li>• Durée du contrat : 9 mois,</li> <li>• Durée hebdomadaire de travail : 35 heures,</li> <li>• Rémunération : SMIC mensuel ainsi qu'une prime de fonction d'un montant de 313,96 € ;</li> </ul> <p>– <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.</p>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 41</b>  <b>Pour : 41</b></p>												
77	RESSOURCES HUMAINES	<p>Recrutements en contrats d'apprentissage pour le service Juridique et Maurienne TV</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<p>– <b>DECIDE</b> de recourir aux contrats d'apprentissage ;</p> <p>– <b>DECIDE</b> d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de deux apprentis conformément au tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="1039 890 1946 1230"> <thead> <tr> <th>Service d'accueil de l'apprenti</th> <th>Fonctions de l'apprenti</th> <th>Diplôme ou titre préparé par l'apprenti</th> <th>Durée de la formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Juridique/Foncier/Assurances</td> <td>Assistant juridique</td> <td>Master 1 ou 2</td> <td>1 ou 2 ans</td> </tr> <tr> <td>Communication / Maurienne TV</td> <td>Journaliste reporter d'images</td> <td>Licence professionnelle</td> <td>1 an</td> </tr> </tbody> </table> <p>– <b>PRECISE</b> que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;</p> <p>– <b>DESIGNE</b> le responsable du service commun « Juridique-Foncier-Assurances », titulaire du grade d'attaché, comme maître d'apprentissage,</p>	Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation	Juridique/Foncier/Assurances	Assistant juridique	Master 1 ou 2	1 ou 2 ans	Communication / Maurienne TV	Journaliste reporter d'images	Licence professionnelle	1 an	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 41</b>  <b>Pour : 41</b></p>
Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation													
Juridique/Foncier/Assurances	Assistant juridique	Master 1 ou 2	1 ou 2 ans													
Communication / Maurienne TV	Journaliste reporter d'images	Licence professionnelle	1 an													

			<p>et le journaliste reporter d'images titulaire grade d'adjoint d'animation comme maître d'apprentissage ;</p> <p>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.</p>																					
78	RESSOURCES HUMAINES	<p>Modification du règlement relatif au Temps de travail des agents de la collectivité</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<p>– <i>APPROUVE</i> le règlement relatif au temps de travail des agents de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Maurienne Arvan tel qu'annexé ;</p> <p>– <i>DIT</i> que ce règlement sera communiqué à l'ensemble des agents de la collectivité.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 41</p> <p>Pour : 41</p>																				
79	CENTRE NAUTIQUE	<p>Modification du Règlement intérieur du Centre Nautique</p> <p><i>Rapporteur : Françoise COSTA</i></p>	<p>– <i>APPROUVE</i> l'actualisation du Règlement intérieur du Centre Nautique.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 41</p> <p>Pour : 41</p>																				
80	CENTRE NAUTIQUE	<p>Modification des tarifs 2023</p> <p><i>Rapporteur : Françoise COSTA</i></p>	<p>– <i>APPROUVE</i> les tarifs pour l'année 2023 :</p> <table border="1" data-bbox="1003 802 1962 1407"> <thead> <tr> <th colspan="2">TARIFS PISCINE 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>Entrées à l'unité (convention chèques culture loisirs)</b></td> </tr> <tr> <td>Enfants de moins de 4 ans</td> <td>Gratuit</td> </tr> <tr> <td>Enfants et jeunes de 4 à 18 ans</td> <td>3,15 €</td> </tr> <tr> <td>Enfants et jeunes de 4 à 18 ans (équipements extérieurs ouverts)</td> <td>4,00 €</td> </tr> <tr> <td>Adultes (18 ans et plus)</td> <td>4,75 €</td> </tr> <tr> <td>Adultes (18 ans et plus) (équipements extérieurs ouverts)</td> <td>6,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Abonnements 10 entrées (valable 2 ans)</b></td> </tr> <tr> <td>Enfants et jeunes de 4 à 18 ans</td> <td>24,00 €</td> </tr> <tr> <td>Adultes (18 ans et plus)</td> <td>36,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	TARIFS PISCINE 2023		<b>Entrées à l'unité (convention chèques culture loisirs)</b>		Enfants de moins de 4 ans	Gratuit	Enfants et jeunes de 4 à 18 ans	3,15 €	Enfants et jeunes de 4 à 18 ans (équipements extérieurs ouverts)	4,00 €	Adultes (18 ans et plus)	4,75 €	Adultes (18 ans et plus) (équipements extérieurs ouverts)	6,00 €	<b>Abonnements 10 entrées (valable 2 ans)</b>		Enfants et jeunes de 4 à 18 ans	24,00 €	Adultes (18 ans et plus)	36,00 €	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 41</p> <p>Pour : 41</p>
TARIFS PISCINE 2023																								
<b>Entrées à l'unité (convention chèques culture loisirs)</b>																								
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit																							
Enfants et jeunes de 4 à 18 ans	3,15 €																							
Enfants et jeunes de 4 à 18 ans (équipements extérieurs ouverts)	4,00 €																							
Adultes (18 ans et plus)	4,75 €																							
Adultes (18 ans et plus) (équipements extérieurs ouverts)	6,00 €																							
<b>Abonnements 10 entrées (valable 2 ans)</b>																								
Enfants et jeunes de 4 à 18 ans	24,00 €																							
Adultes (18 ans et plus)	36,00 €																							

			<b>Abonnements 12 mois (de date à date)</b>	
			Enfants et jeunes de 4 à 18 ans	75,00 €
			Adultes (18 ans et plus)	120,00 €
			<b>Tarifs spéciaux</b>	
			Gratuité pour les écoles maternelles et primaires du territoire de la 3CMA	0,00 €
			Lycées, collèges et Primaires de 40 mn à 1h avec 1 seul MNS en surveillance	145,00 €
			Cours pour groupes scolaires, la séance, et par maître-nageur supplémentaire	31,00 €
			Associations-clubs : Location de ligne d'eau pour 1 heure (maximum 12 personnes par ligne) sans MNS mis à disposition	27,00 €
			Adhérents Amicale du personnel de la 3CMA (1/2 tarif sur les abonnements, vente directement en contremarque à l'amicale)	
			Tarifs spéciaux : Séniors de plus de 70 ans, personne handicapée, chômeurs, et étudiants (sous présentation d'un justificatif)	3,15 €
			Tarifs spéciaux : Séniors de plus de 70 ans, personne handicapée, chômeurs, et étudiants (sous présentation d'un justificatif) Equipements extérieurs ouverts	4,00 €
			Groupes (colonies, associations) tarif "enfants de 4ans à 18 ans"	3,15 €
			Groupes (colonies, associations) tarif "adultes"	4,75 €
			Tarif spécial "enfants de 4 à 18 ans" pour tous les campings municipaux des communes membres de la 3CMA	3,15 €
			Tarif spécial "adultes" pour tous les campings municipaux des communes membres de la 3CMA	4,75 €
			<b>Leçons de natation, (entrée incluse, pour la durée du cours uniquement)</b>	
			Leçon individuelle, la séance de 25 minutes	18,95 €
			Cours collectifs, le trimestre, cours de 45 minutes	85,70 €
			Aquagym, la séance de 45 minutes	9,80 €

			Aquagym, les 5 séances, cours de 45 minutes	44,10 €		
			Aquabike, Aquacircuit, la séance de 45 minutes	15,00 €		
			Aquabike, Aqua circuit, les 5 séances, cours de 45 minutes	64,25 €		
			Cours collectif les 6 séances, cours de 45 minutes	63,20 €		
			Aquagym association "Maurienne sénior" le trimestre	68,60 €		
			<b>Leçons de natation, entrée non incluse, (Prévoir un droit d'entrée, abonnement annuel, abonnement 10 entrées, ou entrée unitaire), possibilité de rester après le cours si le bassin est ouvert au public.</b>			
			Leçon individuelle, la séance de 25 minutes	16,80 €		
			Cours collectifs, le trimestre, cours de 45 minutes	64,25 €		
			Aquagym, la séance de 45 minutes	7,60 €		
			Aquagym, les 5 séances, cours de 45 minutes	33,60 €		
			Aquabike, Aquacircuit, la séance de 45 minutes	12,85 €		
			Aquabike, Aqua circuit, les 5 séances, cours de 45 minutes	53,55 €		
			Cours collectif les 6 séances, cours de 45 minutes	50,35 €		
			Aquagym association "Maurienne sénior" le trimestre	51,40 €		
			<b>Divers</b>			
			Location Aquabike (pendant les heures d'ouverture au public)	5,25 €		
			Recréation badge perdu	3,15 €		
			<b>Tarif Journée animations</b>			
			Tarif journée animations adultes (3CMA, extérieurs, amicalistes)	10,00 €		
			Tarif journée animations enfants (3CMA, extérieurs, amicalistes)	5,00 €		
			<b>*Gratuité pour les MNS sous présentation de leur carte professionnelle à jour,  * Gratuité pour les accompagnants de personne handicapée en possession de la carte d'invalidité avec la mention "Besoin d'accompagnement",</b>			

			<p><b>*Gratuité pour les accueils de loisirs de la 3CMA,</b></p> <p><b>*Gratuité pour les pompiers en service (convention),</b></p> <p><b>*Gratuité pour les associations sportives des communes membres de la 3CMA ayant un lien avec l'activité de natation.</b></p>	
81	JURIDIQUE	<p>Convention d'objectifs et de moyens Amicale cœur de Maurienne</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– APPROUVE la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la 3CMA et l'Association Amicale Cœur de Maurienne dans le cadre de la mise en œuvre de politiques d'action sociale au sein des collectivités selon les grands principes édictés cités ;</p> <p>– AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention définitive à intervenir sur ces bases lorsque cette dernière sera finalisée ainsi que tous les autres documents afférents et les éventuels avenants à venir.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 41</p> <p>Pour : 41</p>
82	COMMANDE PUBLIQUE	<p>Groupement de commandes – Télécommunication</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– APPROUVE le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation de marchés de services de télécommunications fixes et mobiles</p> <p>– APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne au groupement de commandes ;</p> <p>– ACCEPTE que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;</p> <p>– AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 41</p> <p>Pour : 41</p>
83	SENTIERS	<p>Passerelle du Rieux Sec – Convention de co-financement avec la Communauté de Communes Maurienne Galibier (CCMG)</p> <p>Rapporteur : Françoise COSTA</p>	<p>– APPROUVE le projet d'aménagement de la passerelle du Rieux Sec, son objet et sa mise en œuvre ;</p> <p>– APPROUVE les termes de la convention ;</p> <p>– AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette opération, ainsi que la convention précitée ;</p> <p>– AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses liées à cette convention.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 39</p> <p>Pour : 39</p> <p>2</p> <p>Abstentions : Sophie VERNEY, Marielle EDMOND</p>

84	<b>SENTIERS</b>	<p>Projet Parcours Trail secteur Chaussy en partenariat avec le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV) – Demande de subvention</p> <p><i>Rapporteur : Françoise COSTA</i></p>	<p>– <b>APPROUVE</b> le projet de création de parcours de Trail sur le secteur du Col du Chaussy en partenariat avec le SIVAV ;</p> <p>– <b>AUTORISE</b> Monsieur de Président à signer tout document s'y rapportant ou relatif à la demande de subventions faite par le SIVAV dans le cadre de son programme d'Espace Valléen.</p>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 41</b>  <b>Pour : 41</b></p>
85	<b>MOBILITE</b>	<p>Convention de financement entre la commune de la Tour-en-Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le transport cantine</p> <p><i>Rapporteur : Florian PERNET</i></p>	<p>– <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de La Tour-en-Maurienne ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.</p>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 41</b>  <b>Pour : 41</b></p>
86	<b>HABITAT</b>	<p>Aide pour la rénovation énergétique des logements communaux – Attributions 2023</p> <p><i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i></p>	<p>– <b>APPROUVE</b> le taux du bonus de 30% proposé pour 2023 ;</p> <p>– <b>ACCORDE</b> les subventions proposées pour les projets de rénovation présentés en séance :</p> <p><u>Projet de changement de menuiseries de 4 logements à Villarembert-Le Corbier :</u>  2 170 €</p> <p><u>Projet de changement de menuiseries de 4 logements à Saint-Jean-d'Arves :</u>  6 054 €</p> <p>– <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ces subventions.</p>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 41</b>  <b>Pour : 41</b></p>

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 26 mai 2023

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

